



La pollution de la Méditerranée : état et perspectives à l'horizon 2030

Sénat français, 2011

Source : www.senat.fr/rap/r10-652/r10-6521.pdf

Tags: Environnement | Pollution | Méditerranée |

Le présent rapport dresse l'état de la pollution en Méditerranée et explore les perspectives environnementales de cette région à l'horizon 2030, tout en suggérant quelques solutions à même de restaurer l'équilibre écologique et le préserver durablement.

Plusieurs facteurs pèsent lourds sur les équilibres écologiques de la Méditerranée

Parmi les principaux facteurs qui pèsent lourdement sur les équilibres environnementaux de la Méditerranée, il y a lieu de citer, en particulier, la forte pression démographique (population atteignant 290 millions d'habitants à l'horizon 2030), le développement accéléré du tourisme de masse (275 millions de visiteurs par an, soit 31% du tourisme mondial) et l'intensité du trafic maritime (1/3 du trafic mondial, soit l'équivalent de 200.000 tonnes d'hydrocarbures et de résidus déversés annuellement). Par ailleurs, les espèces invasives transitant par le Canal de Suez ont augmenté de 350% durant ces deux dernières décennies, en prenant la place des espèces endémiques.

Selon ce rapport, plus de 80% de la pollution dans la Méditerranée provient essentiellement des produits vétérinaires utilisés en aquaculture ainsi que des pesticides et des engrais issus de l'agriculture. Toutefois, la capacité des deux rives de la Méditerranée à répondre à ce défi écologique est

inégalement répartie. Contrairement à la rive Nord de la Méditerranée dont la quasi-totalité des villes possèdent des stations d'épuration, 44% des villes sud-méditerranéennes de plus de 100.000 ne possèdent pas de stations des eaux usées. La Tunisie fait figure d'exception, puisqu'elle en possède une trentaine de stations sur son rivage. En comparaison, le Maroc n'en dispose que de trois sur toute sa côte méditerranéenne.

Enfin, le rapport propose quelques actions pour permettre aux pays de la région de faire face aux défis environnementaux auxquels ils sont confrontés. Il s'agit notamment de :

- « La création d'une agence de protection de l'environnement agissant parallèlement aux côtés de l'Union pour la Méditerranée ;
- La mise en place d'aires maritimes protégées ;
- La collaboration entre les différents instituts existants sur le pourtour méditerranéen ;
- Le repérage des zones de sédiments chargées en polluants ;
- Le renforcement du contrôle par satellite des navires et une harmonisation des sanctions sur l'ensemble du bassin. »